

PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION

EXPEDITION
D2302066

DATE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE NEUF JANVIER

DEMANDEUR :

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro D 302 958 491, dont le siège social est PAE « Les Glaisins », 4, Avenue du Pré-Félin à ANNECY-LE-VIEUX 74985 ANNECY, agissant poursuites et diligences de ses Représentants Légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la Société RIMONDI - ALONSO - HUISSOUD - CAROULLE - PIETTRE (Maître CAROULLE), SELARL d'Avocats au Barreau de THONON-LES-BAINS, demeurant Immeuble « Le Président », 1 bis Avenue des Tilleuls à THONON LES BAINS (Haute-Savoie), représentée par ses Gérants.

AGISSANT EN VERTU DE :

- La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 11 septembre 2018 par Maître Olivier BAUD, Notaire à EVIAN-LES-BAINS contenant :

- prêt immobilier n° 1364517 d'un montant en principal de 15 000,00 €,
- prêt immobilier n° 1364518 d'un montant en principal de 52 150,00 €,
- prêt immobilier n° 1364519 d'un montant en principal de 150 641,00 €.

- La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 11 septembre 2018 par Maître Olivier BAUD, Notaire à EVIAN-LES-BAINS (Haute-Savoie), contenant prêt immobilier n° 1409275 d'un montant en principal de 264 378,00 €

Les prêts étant garantis par :

- Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3232.
 - Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3233.
 - Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3241.
 - Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3242.
 - Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3243.
 - Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3244.
 - Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3245.
 - Une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE (anciennement Service de la Publicité Foncière de THONON-LES-BAINS) le 02 octobre 2018 Volume 2018 V n° 3246.
- D'un commandement tendant à saisie immobilière délivré le 26 décembre 2023 par exploit du ministère de la SCP Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS et Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés à la Résidence de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie).

- Des articles R321-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, dans le cadre d'une procédure de saisie-immobilière, afin d'établir le procès-verbal de description de trois appartements sis dans un ensemble immobilier constituant le lot numéro 8 du lotissement dénommé « Lotissement de la Détanche », 7, Avenue des Châtaigniers à EVIAN-LES-BAINS (Haute-Savoie), appartenant à Monsieur Stéphane Olivier MORET, né le 29 août 1977 à DRANCY (Seine-Saint-

Je soussigné, **Maître Bruno MOTTET**, Huissier de Justice Associé de la S.C.P. Bruno MOTTET - Stéphane DUCLOS - Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés, et Caroline FREZARD, Commissaire de Justice Salariée à la Résidence de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie), 8, Rue Amédée VIII de Savoie.

Me suis transporté ce jour à la Mairie d'EVIAN-LES-BAINS où j'ai relevé sur la matrice cadastrale les renseignements ci-après :

Propriétaire/indivision

PROPRIETES BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Nature
AC	160	7	AV DES CHATAIGNIERS 001 LOT 0000002 550/1000	AP
AC	160	7	AV DES CHATAIGNIERS 001 LOT 0000003 350/1000	AP
AC	160	7	AV DES CHATAIGNIERS 001 LOT 0000001 100/1000	AP
AC	160	7	AV DES CHATAIGNIERS 001 LOT 0000002 550/1000	GA

Ayant préalablement fait sommation en date du 03 janvier 2024 :

étage, d'avoir à se trouver présents le 09 janvier 2024 à leur domicile,

Me suis transporté ce jour à 15 heures 30 à l'ensemble immobilier constituant le lot numéro 8 du lotissement dénommé « Lotissement de la Détanche » sis 7, Avenue des Châtaigniers à EVIAN-LES-BAINS (Haute-Savoie), assisté de Messieurs

Diagnosticqueurs, agissant pour le compte du CABINET GAVARD LEROY, Ingénierie, Etudes Techniques, dont le siège social est 346, Route de la Tour à PEILLONNEX (Haute-Savoie), qui ont pour mission d'effectuer le métrage et d'établir les diagnostics suivants :

- Amiante,
- Electricité,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat des risques et pollutions,

j'ai constaté ce qui suit :

L'ensemble immobilier constituant le lot n° 8 du lotissement dénommé « Lotissement de la Détanche » est une maison construite dans les années 70 située dans un quartier périphérique d'EVIAN-LES-BAINS proche de la gare SNCF (photographie « Géoportail » et plan cadastral en annexe).

Cette maison comprend :

- Un appartement de type 2 (lot n° 1) situé au rez-de-chaussée.
- Un appartement de type 3 (lot n° 2) situé au premier étage.
- Un appartement de type 3 (lot n° 3) situé au deuxième étage.

En annexe :

- Photographie n° 1 : vue de la propriété depuis la rue et de la façade Est de la maison.
- Photographie n° 2 : vue de la façade Nord de la maison.
- Photographie n° 3 : vue de la façade Sud de la maison.
- Photographie n° 4 : vue de la façade Ouest de la maison.
- Photographie n° 5 : vue de l'entrée de la maison en façade Sud.
- Photographies n° 6 et 7 : vues de l'escalier d'accès à l'entrée indépendante de l'appartement du premier étage en façade Est.

La propriété est clôturée par un muret en maçonnerie surmonté d'une clôture de grillage sur trois côtés et par la haie de thuyas voisine sur son côté Ouest (photographie n° 11 en annexe).

Un portail en fer forgé ouvre sur une cour goudronnée (photographies n° 8 et 9 en annexe).

Deux petits abris en bois sont aménagés à l'avant de la façade Nord dont un accueille un barbecue (photographie n° 9 en annexe).

Une terrasse en lames de bois est aménagée à l'avant de la façade Sud (photographie n° 10 en annexe).

La porte d'entrée en façade Sud de la maison (photographie n° 5 en annexe) ouvre sur une cage d'escalier d'accès au rez-de-chaussée et aux appartements des premier et deuxième étages (photographie n° 12 en annexe).

Les marches de la cage d'escalier d'accès au rez-de-chaussée et à l'appartement du premier étage sont recouvertes de carreaux de carrelage, les murs sont tapissés de papier peint et le plafond est recouvert de toile de verre peinte.

Les marches de la cage d'escalier d'accès à l'appartement du deuxième étage sont recouvertes de moquette, les murs sont tapissés de papier peint et le plafond est lambrissé. L'éclairage est assuré par une fenêtre un battant orientée Sud (photographies n° 13 et 14 en annexe).

APPARTEMENT LOT N° 3

De type 3, il se trouve au deuxième étage de l'immeuble.

En présence de locataire selon bail de location de logement meublé en date du 1^{er} mai 2020 moyennant un loyer mensuel de 850,00 €.

Chauffé par des radiateurs électriques, ce logement comprend :

Un hall d'entrée et dégagement

(Photographies n° 15 et 16 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont crépis.

Le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Un placard mural deux portes coulissantes miroir est aménagé (photographie n° 17 en annexe).

Un séjour

(Photographies n° 18 à 22 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont crépis.

Le plafond et le plafond rampant sont recouverts d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs électriques.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit orientée Ouest et une fenêtre avec volets orientée Nord.

Cinq étagères en stratifié sont installées (photographie n° 21 en annexe).

Une niche avec trois étagères et un placard une porte est intégrée dans la paroi de séparation avec la cuisine (photographie n° 23 en annexe).

Une porte coulissante avec petits carreaux vitrés ouvre sur la cuisine (photographie n° 24 en annexe).

Une cuisine

(Photographies n° 25 à 30 en annexe)

Le sol est recouvert de gazon synthétique.

Les murs sont peints.

Le plafond et le plafond rampant sont recouverts d'un lambris peint en blanc.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit orientée Est.

La cuisine équipée avec du mobilier en bois peint comprend :

- Contre le mur Sud : un placard haut deux portes, sept étagères, deux étagères d'angle, quatre petits tiroirs au-dessus du plan de travail en stratifié, cinq tiroirs sous le plan de travail, trois placards bas une porte, un placard bas deux portes et un four électrique.

- Contre le mur Nord : un emplacement pour le réfrigérateur, un placard haut deux portes vitrées, une hotte aspirante, un plan de travail en stratifié, un évier en résine un bac et demi, une plaque de cuisson vitrocéramique, un lave-vaisselle, un placard bas deux portes dont une est manquante, un placard bas une porte, trois tiroirs et un casseroier.

Une chambre à l'angle Sud-Ouest

(Photographies n° 31, 32 et 33 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond et le plafond rampant sont recouverts d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud.

Une armoire sous combles deux portes coulissantes est aménagée.

Une porte permet l'accès au grenier à l'arrière de ce rangement.

Une chambre à l'angle Sud-Est

(Photographies n° 34, 35 et 36 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond et le plafond rampant sont recouverts d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volets orientée Sud.

Deux armoires sous combles avec portes sont aménagées. Une porte permet l'accès au grenier à l'arrière de ce rangement.

Une salle d'eau

(Photographies n° 37 à 40 en annexe)

Le sol est en béton peint.

Les murs sont crépis.

Le plafond rampant est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit orientée Sud.

L'équipement comprend :

- Une cabine de douche avec deux portes coulissantes en verre, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur posée sur un plateau en stratifié recouvert de carreaux de faïence.
- Une cuvette de WC classique.

APPARTEMENT LOT N° 2

De type 3, il se trouve au premier étage de l'immeuble.

Il dispose d'une entrée depuis la cage d'escalier (photographies n° 5, 12 et 41 en annexe) et d'une autre en façade Est (photographies n° 6, 7 et 42 en annexe).

En présence de _____ locataires selon bail de location de logement meublé en date du 1^{er} juillet 2020 moyennant en loyer mensuel de 1050,00 € charges comprises.

Chauffé par des radiateurs électriques, ce logement à l'état neuf comprend :

Un hall d'entrée et dégagement

(Photographies n° 42 et 43 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond avec spots intégrés sont peints.

Une chambre à l'angle Sud-Est

(Photographies n° 44, 45 et 46 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Une armoire murale deux portes coulissantes est aménagée.

Trois étagères en stratifié sont installées.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre deux battants avec volets ouvrant sur un balcon en façade Sud d'une superficie de 2,34 m² (photographie n° 3 en annexe).

Une chambre à l'angle Nord-Est

(Photographies n° 47, 48 et 49 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre deux battants avec volets ouvrant sur un balcon en façade Nord sur toute sa longueur d'une superficie de 10,97 m² (photographie n° 2 en annexe).

Une porte coulissante ouvre sur un petit dressing aménagé avec des étagères et des tiroirs, éclairé par une petite fenêtre avec barres de sécurité orientée Nord (photographies n° 50 et 51 en annexe).

Des toilettes

(Photographies n° 52 et 53 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est recouvert de toile de verre peinte.

Ce local est borgne.

L'équipement comprend :

- Une cuvette de WC classique.
- Un placard suspendu une porte.
- Un placard suspendu deux portes.

Une salle d'eau

(Photographies n° 54 à 58 en annexe)

La porte d'accès est coulissante.

Le sol est recouvert de dalles en PVC.

Les murs sont peints excepté en périphérie de la douche où ils sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond. Une bande de carreaux en céramique habille le mur au-dessus du meuble vasque.

Le plafond avec spot intégré est peint.

Cette pièce est éclairée par une petite fenêtre avec barres de sécurité orientée Nord.

L'équipement comprend :

- Deux vasques avec chacune un mitigeur posées sur un meuble en stratifié équipé de trois portes coulissantes. Un miroir avec éclairage est installé au-dessus.
- Une douche à l'italienne dont le sol est revêtu de galets, disposant d'un pare-douche en verre, d'une colonne de douche avec mitigeur et douchette et d'un porte serviette.
- Un radiateur sèche-serviette électrique.

Une cuisine

(Photographie n° 59 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs, le plafond et le faux plafond avec spots intégrés sont peints. Le mur Nord est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volets orientée Ouest et deux portes-fenêtres deux battants avec volets ouvrant sur le balcon en façade Nord.

Un placard mural trois portes coulissantes dont deux avec miroir est aménagé (photographies n° 64 et 68 en annexe).

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié comprend :

- Un îlot central avec plan de travail et console de bar inclinée en stratifié, un évier en résine avec mitigeur intégré dans un plan de travail en pierre, trois placards deux portes et un grand tiroir (photographies n° 60, 61 et 62 en annexe).
- Contre le mur Nord : un placard haut deux portes vitrées, un plan de travail en stratifié, une crédence en stratifié, deux placards bas une porte et trois tiroirs (photographie n° 63 en annexe).
- Contre le mur Est : un réfrigérateur-congélateur, deux placards hauts une porte basculante, une hotte aspirante en inox, un placard haut deux portes vitrées, un four électrique, un plan de travail avec crédence en stratifié, une plaque de cuisson vitrocéramique, deux tiroirs et cinq casseroiliers (photographies n° 65, 66 et 67 en annexe).

Un séjour

(Photographies n° 69, 70 et 71 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond avec spots intégrés sont peints.

Le chauffage est assuré par un radiateur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volets orientée Sud et deux fenêtres deux battants avec volets orientée Ouest.

Un garage

(Photographies n° 73 à 77 en annexe)

Il est occupé par les propriétaires et les locataires de l'appartement du premier étage.

L'accès se fait depuis la cage d'escalier de l'entrée côté Est (photographie n° 72 en annexe) et depuis l'extérieur par une porte de garage deux ouvrants en PVC en façade Nord.

Un espace de rangement se trouve sous l'escalier.

Le sol, les murs et le plafond sont bruts de béton.

L'éclairage est assuré par une petite fenêtre deux battants avec grille de sécurité et volets orientée Sud.

Deux chauffe eau de 200 litres sont installés dans ce local.

APPARTEMENT LOT N° 1

De type 2, il se trouve au rez-de-chaussée de la maison dont l'accès se fait aussi depuis la cour côté Nord.

En présence de  je constate que ce logement est inoccupé et que sa porte d'entrée est ouverte.

Chauffé par des convecteurs électriques et à l'état neuf, il comprend :

Un espace séjour - cuisine

(Photographies n° 78, 79 et 80 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont peints.

Le plafond avec poutres apparentes est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une petite fenêtre deux battants avec grille de sécurité et volets orientée Ouest et une baie vitrée deux coulissants avec volets ouvrant sur la cour côté Nord.

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié comprend :

- Un placard haut deux portes.
- Deux placards hauts une porte.
- Une hotte aspirante.
- Un plan de travail en stratifié.
- Un évier en inox un bac avec mitigeur.
- Une plaque de cuisson vitrocéramique.
- Un four électrique.
- Un tiroir.
- Un placard bas deux portes.
- Un placard bas une porte.

Une salle d'eau

(Photographies n° 81 à 85 en annexe)

Une petite partie du sol est recouverte de carreaux de carrelage au niveau de l'entrée. L'estrade dans le reste de la pièce est recouverte d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond avec spots intégrés sont peints.

L'éclairage est assuré par une fenêtre deux battants avec vitrage en verre martelé et grille de sécurité orientée Nord.

L'équipement comprend :

- Une cuvette de WC suspendue.
- Un lave-mains avec mitigeur intégré dans un meuble en stratifié une porte. Un miroir est installé au-dessus.
- Une cabine de douche avec deux portes coulissantes en verre, mélangeur et douchette.
- Un radiateur sèche-serviette électrique.

Une chambre à l'angle Sud-Ouest

(Photographies n° 86, 87 et 88 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont tapissés de papier peint. Un mur est habillé de lames de PVC.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une petite fenêtre deux battants avec volets orientée Ouest.

Un placard mural quatre portes coulissantes est aménagé.

Etablissement des diagnostics de l'amiante, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Après visite des différentes pièces par son rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit immeuble.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de cette maison indique une superficie totale de **102,20 m²** et une surface au sol totale de **143,77 m²**.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

Des photographies des lieux ont été tirées et des exemplaires en seront joints tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de description.

Telles ont été mes constatations terminées à EVIAN-LES-BAINS (Haute-Savoie), le 09 janvier 2024 à 17 heures 45.

Procès-verbal de description dicté et rédigé en mon Etude le 12 janvier 2024 de 13 heures 30 à 17 heures 50.

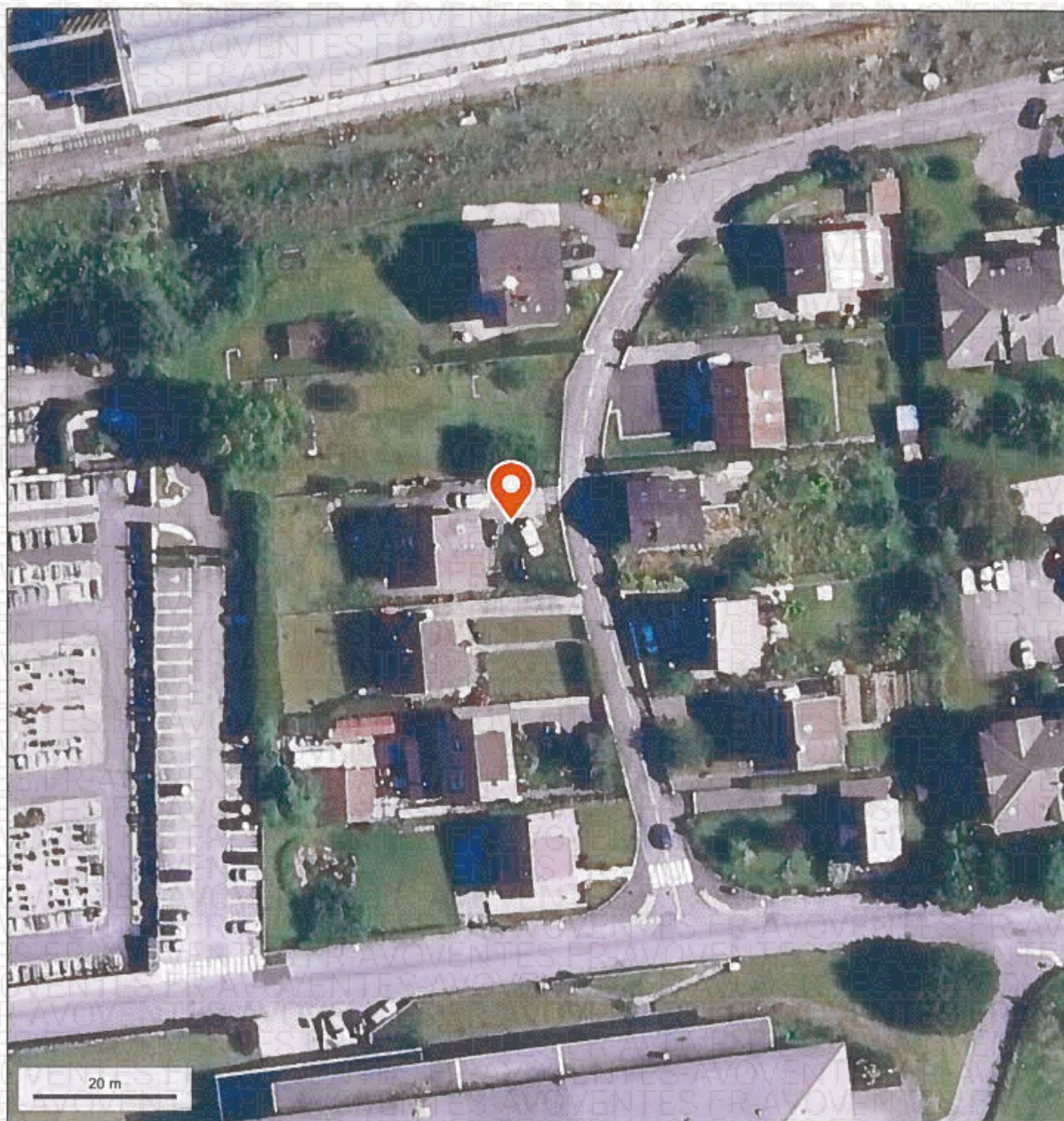
SOUS TOUTES RESERVES

COUT : CINQ CENT QUARANTE EUROS ET TROIS CENTIMES.

Vacation	219,16
Emolument	223,20
Art. A444-48 Frais de Déplacement	7,67
HORS TAXES	450,03
TVA 20 %	90,00
COUT D'ACTE	540,03

Bruno MOTTET
Huissier de Justice Associé





SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT
Huissiers de Justice associés
8, rue Amédée VIII de Savoie
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
EVIAN-LES-BAINS

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

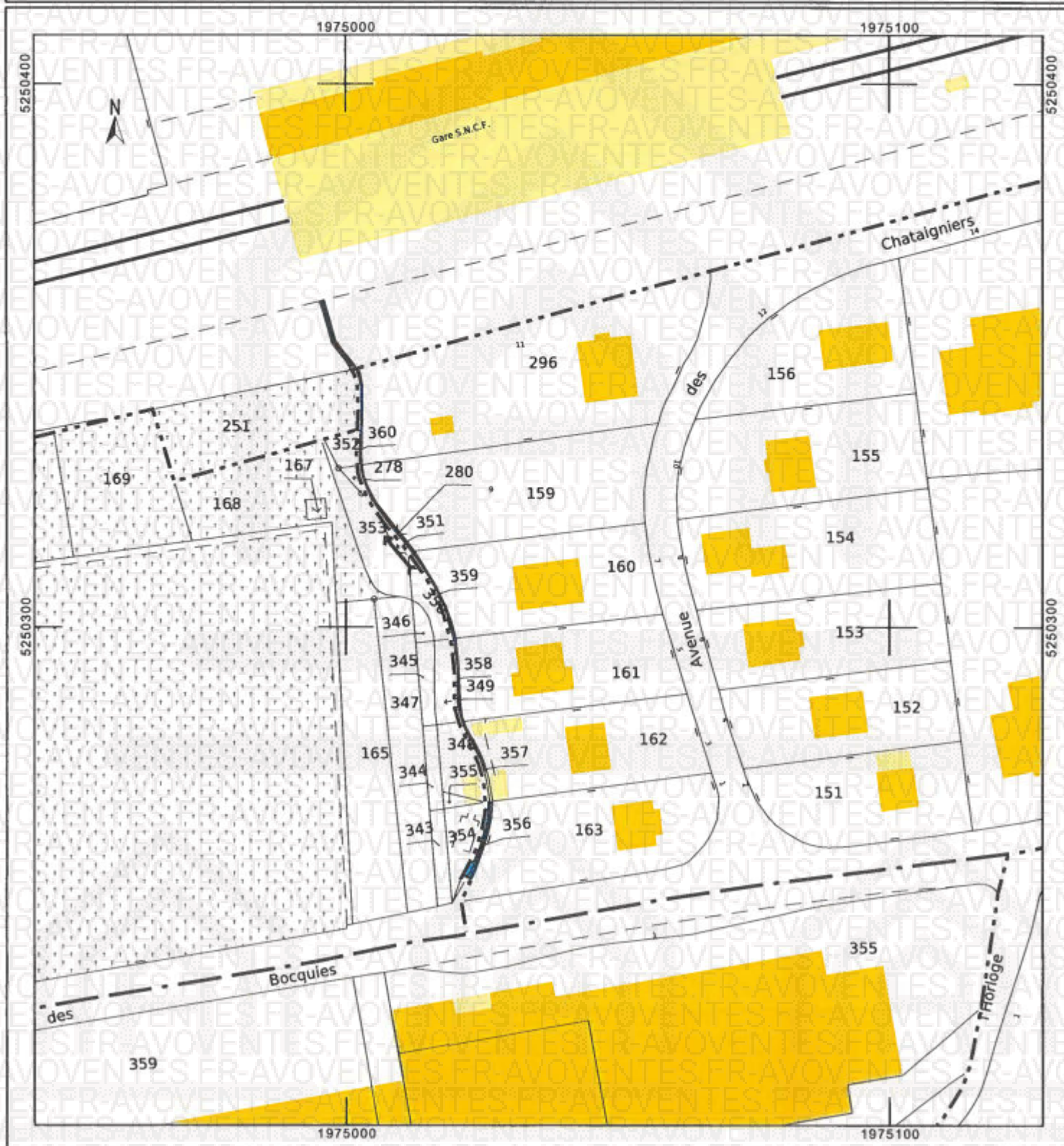
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT
Huissiers de Justice associés
8, rue Amédée VIII de Savoie
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des impôts Foncier de Bonneville
45 Rue Pierre de Coubertin 74136
74136 BONNEVILLE
tél. 04.50.97.19.01 -fax
cdf.bonneville@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

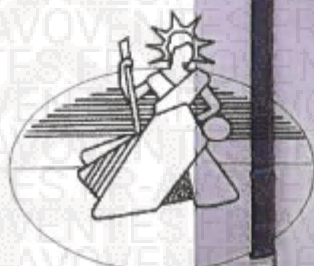
cadastre.gouv.fr



Photographie n° 1



Photographie n° 2



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 3



Photographie n° 4

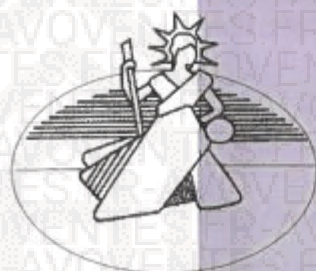


Photographie n° 5



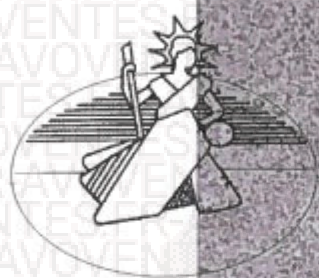
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 6



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 7



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 8



Photographie n° 9



Photographie n° 10



Photographie n° 11



Photographie n° 12



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

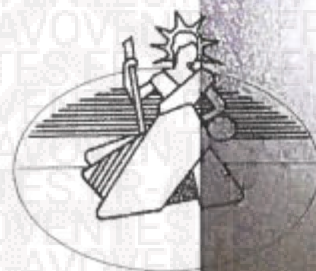
Photographie n° 13



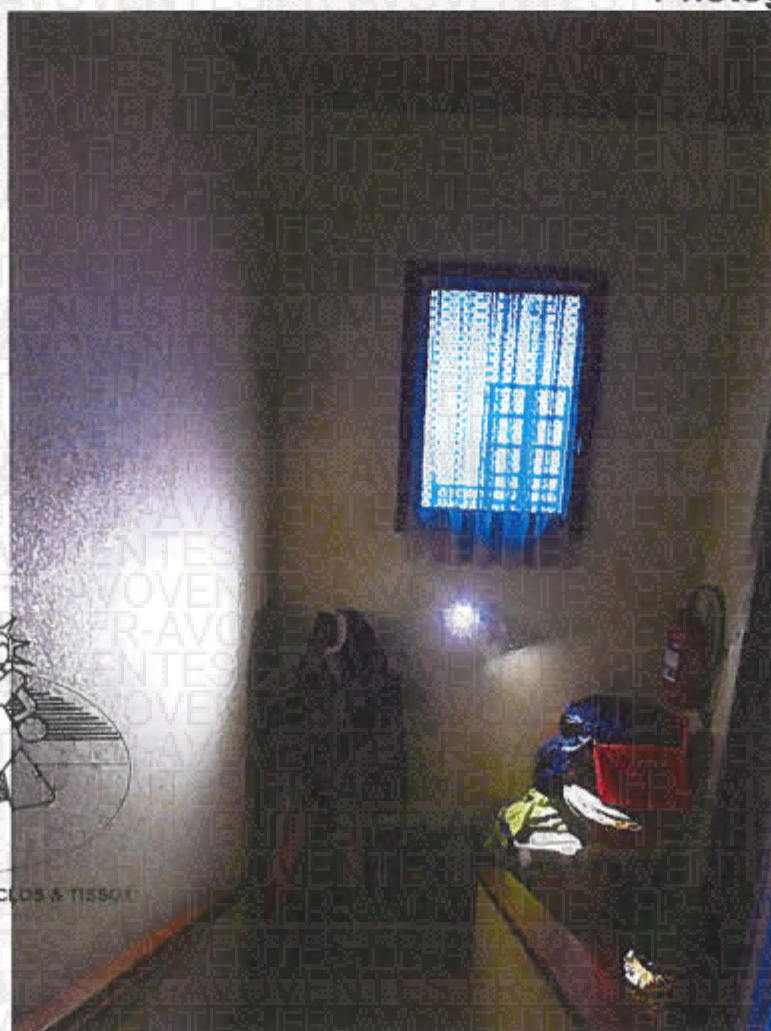
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 14



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 15



Photographie n° 16



Photographie n° 17



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 18



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 19



Photographie n° 20



Photographie n° 21



Photographie n° 22



Photographie n° 23



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 24



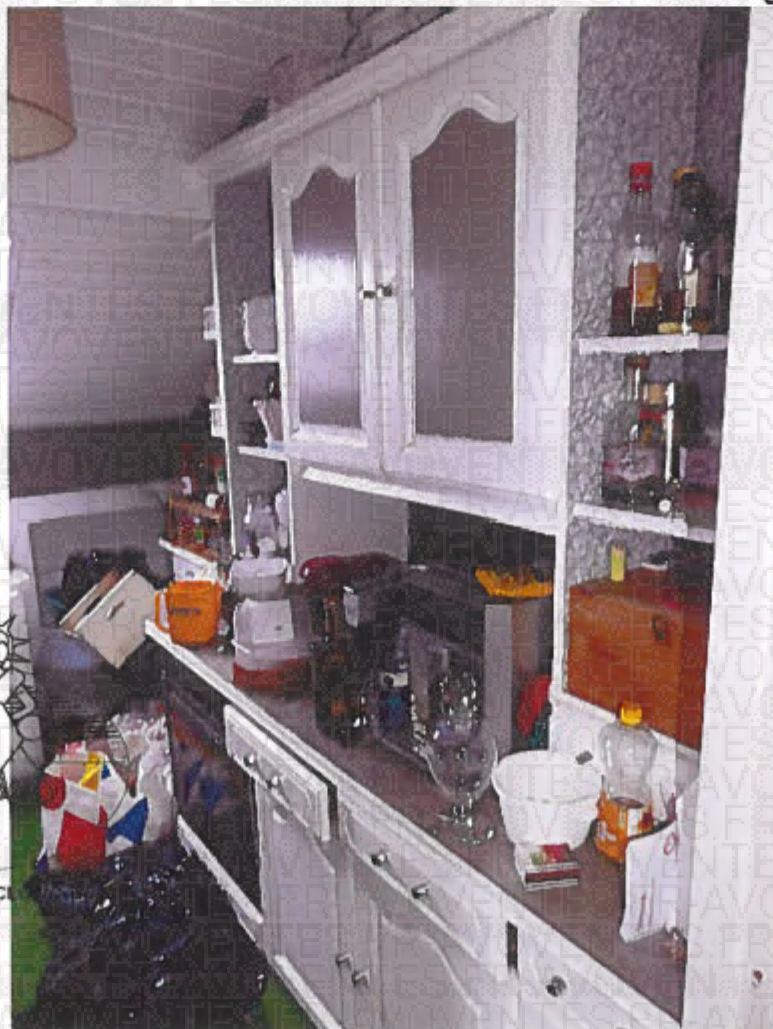
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 25



Photographie n° 26

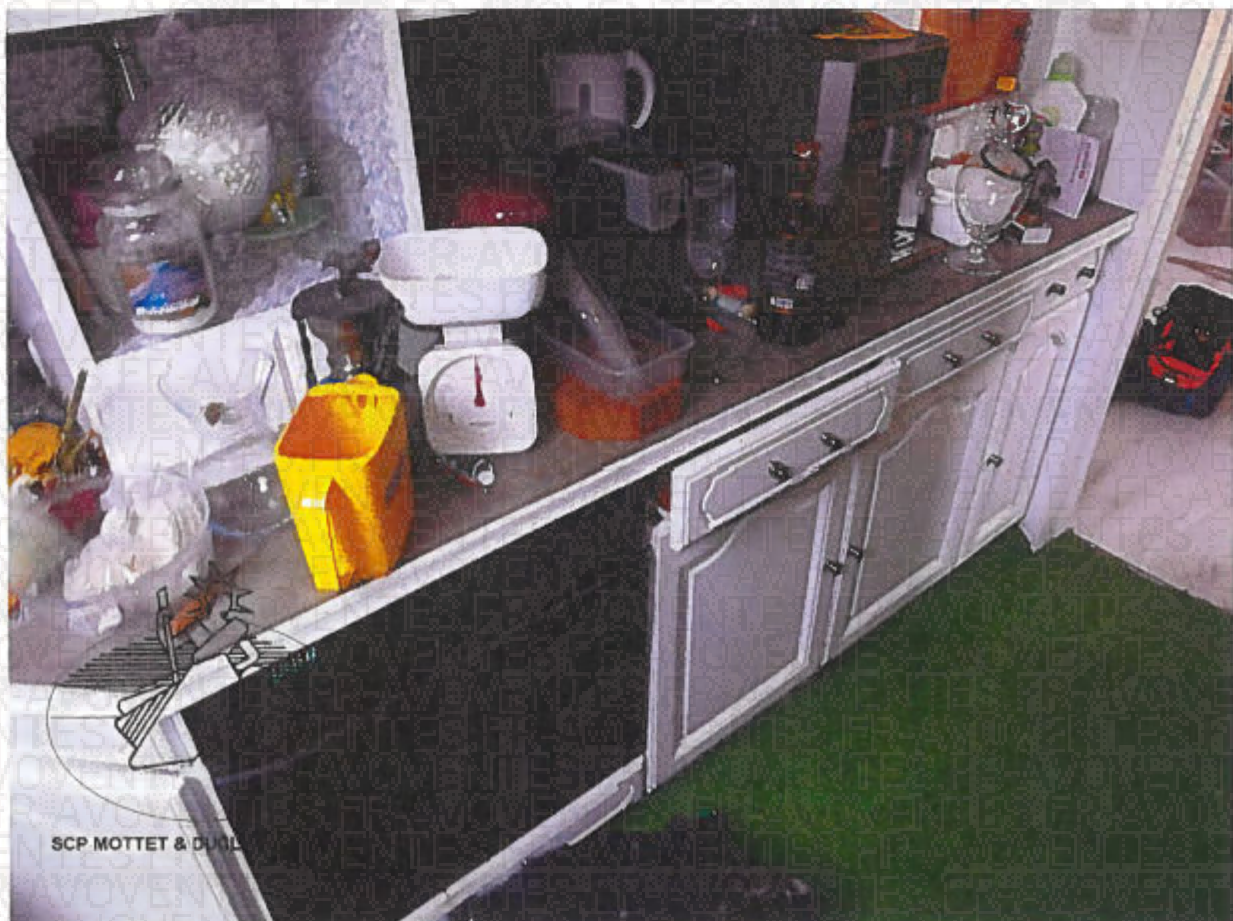


SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 27



Photographie n° 28



Photographie n° 29



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 30



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 31



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 32



Photographie n° 33



Photographie n° 34



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



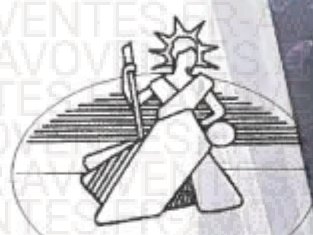
Photographie n° 35



Photographie n° 36



Photographie n° 37



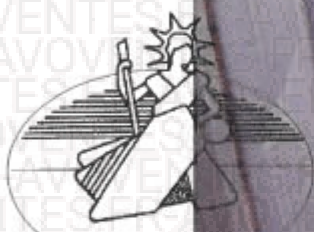
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 38



Photographie n° 39



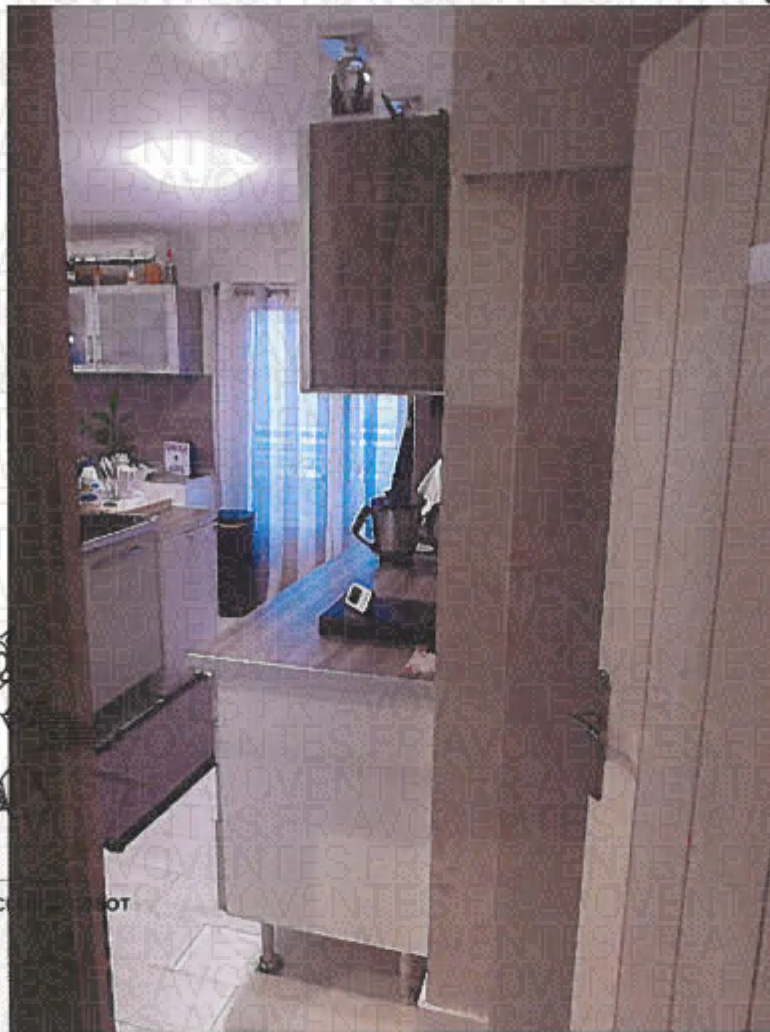
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 40



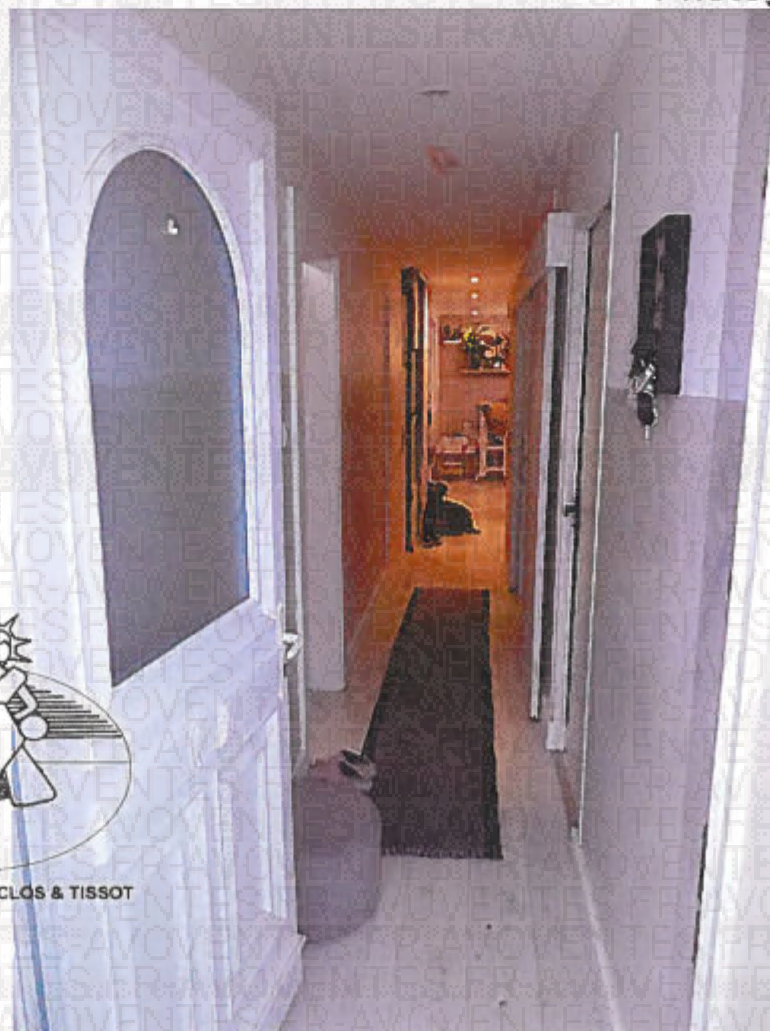
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 41



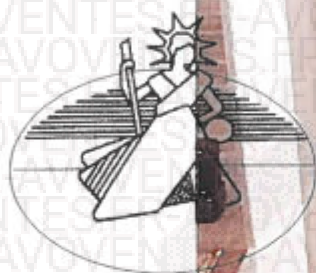
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 42



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

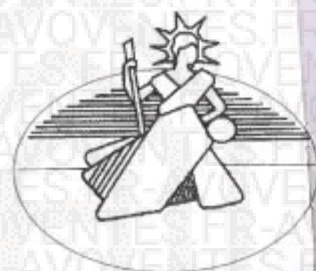
Photographie n° 43



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 44



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



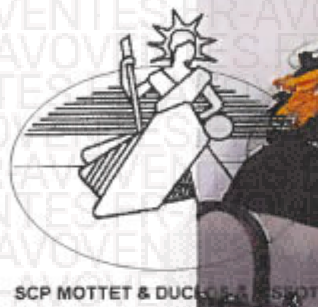
Photographie n° 45



Photographie n° 46



Photographie n° 47



Photographie n° 48



Photographie n° 49



Photographie n° 50



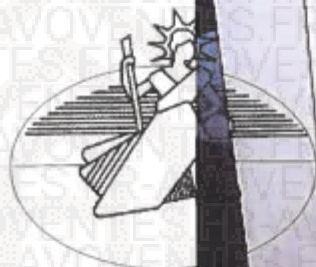
Photographie n° 51



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



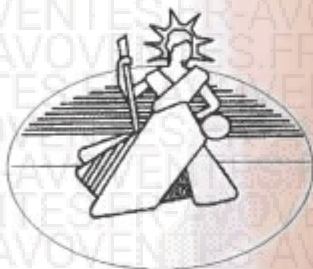
Photographie n° 52



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



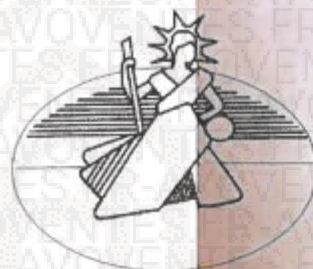
Photographie n° 53



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 54



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 55



Photographie n° 56

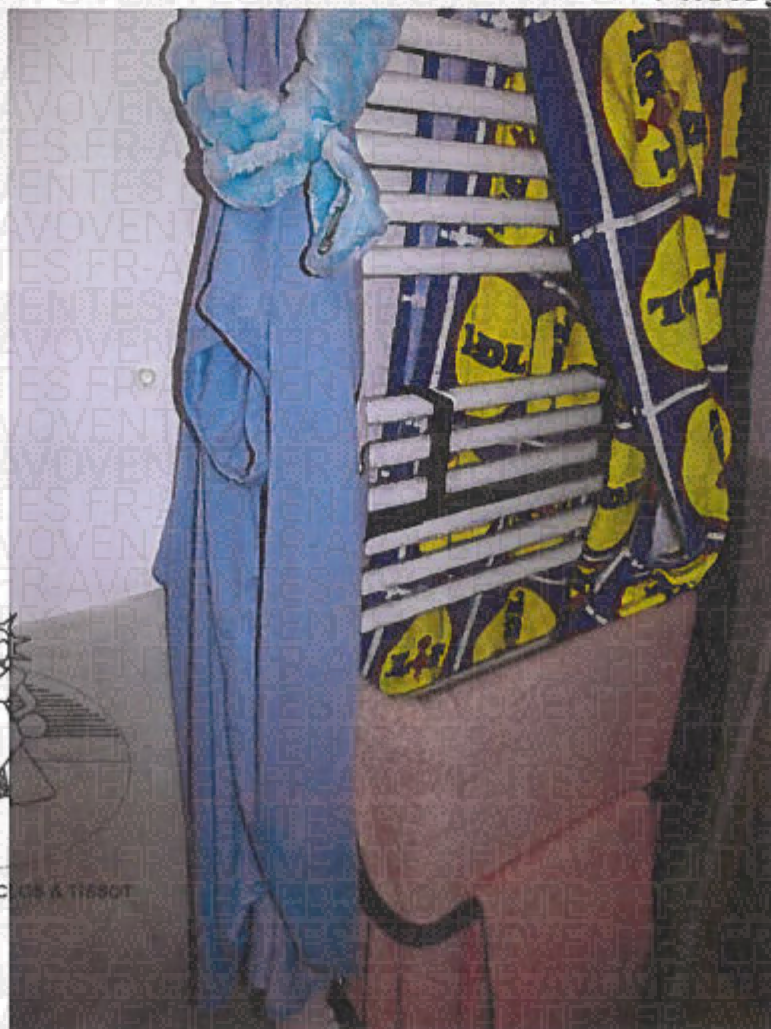


Photographie n° 57



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 58



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 59



Photographie n° 60





SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



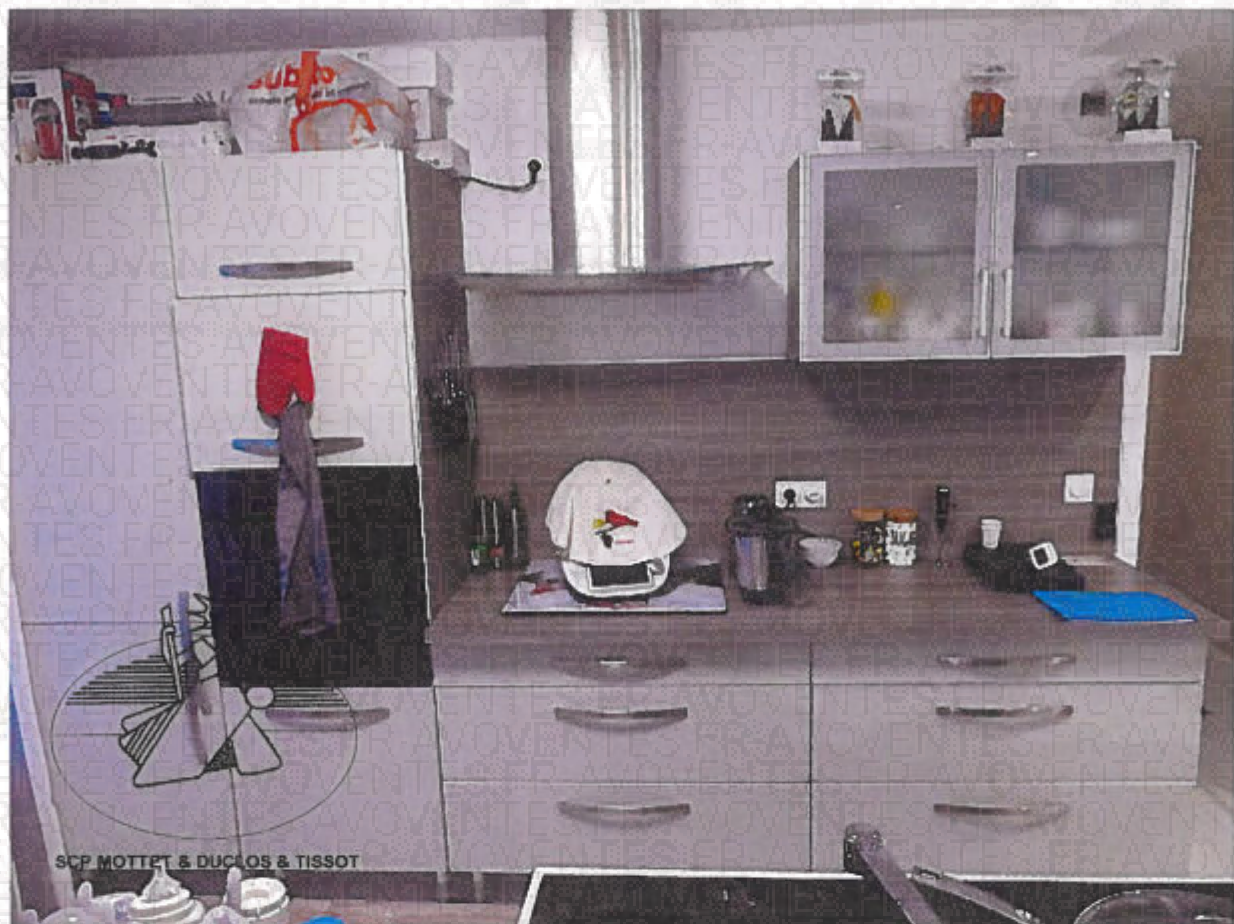
Photographie n° 63



Photographie n° 64



Photographie n° 65



Photographie n° 66



Photographie n° 67



Photographie n° 68



Photographie n° 69



Photographie n° 70



Photographie n° 71



Photographie n° 72



Photographie n° 73



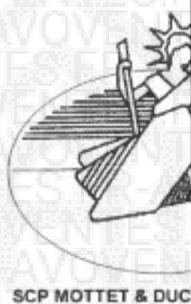
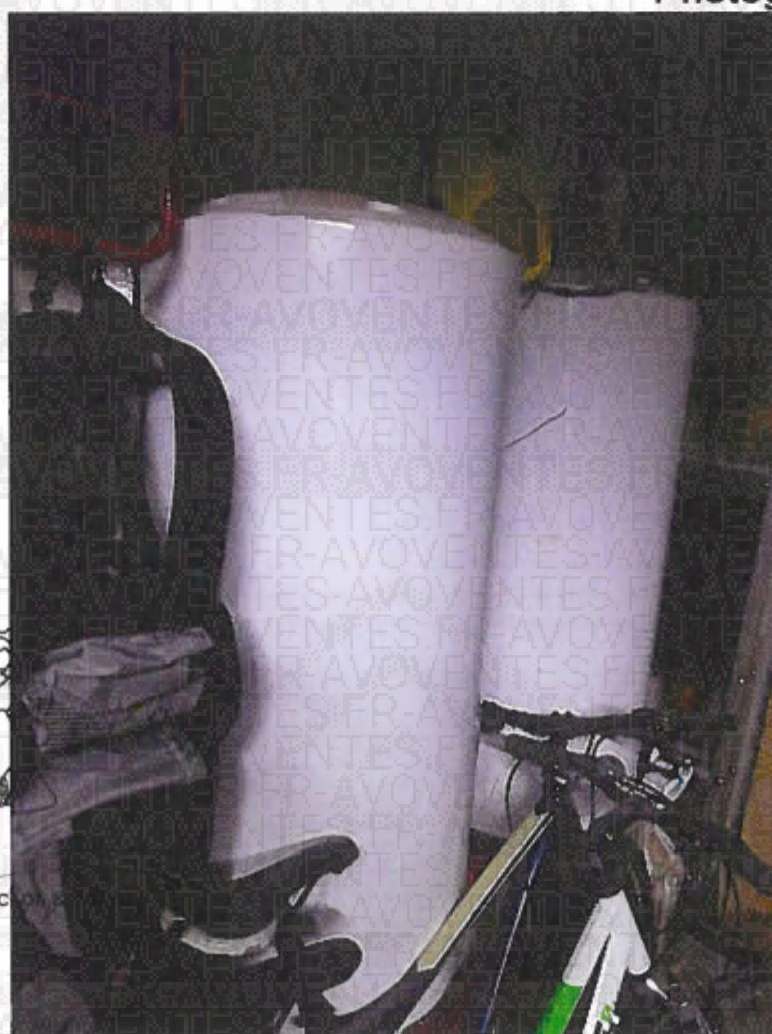
Photographie n° 74



Photographie n° 75



Photographie n° 76



Photographie n° 77



Photographie n° 78



Photographie n° 79



Photographie n° 80



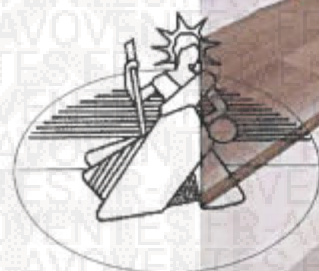
Photographie n° 81



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 82



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

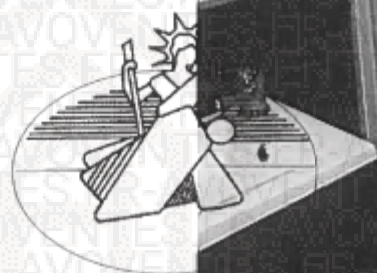
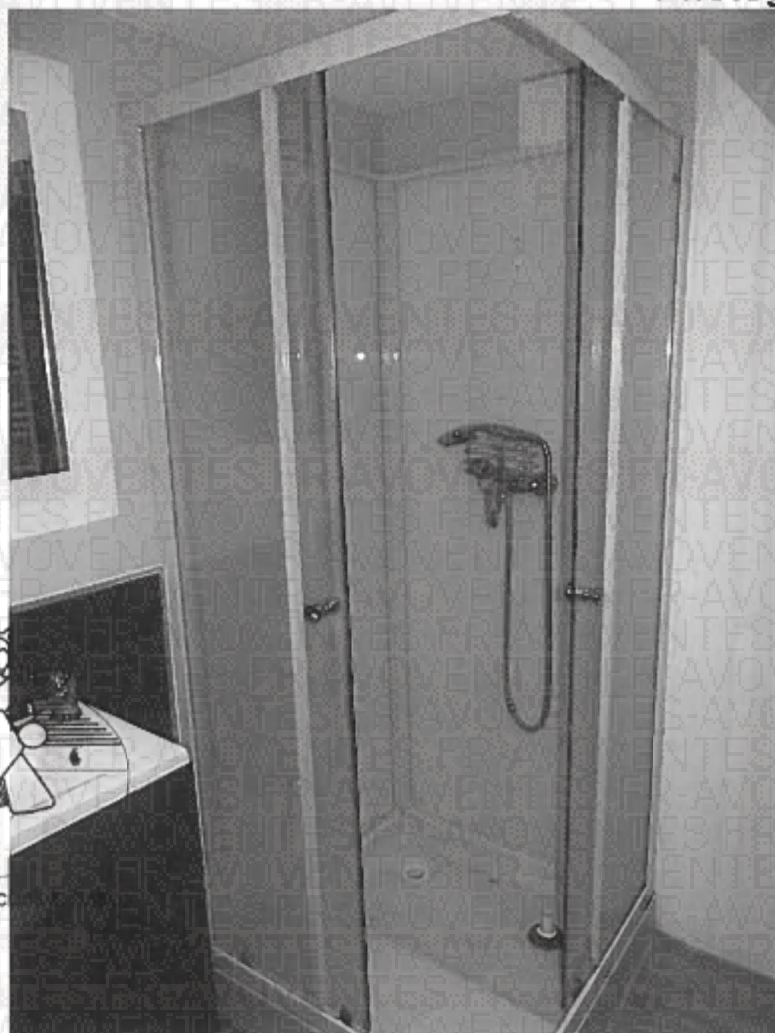


Photographie n° 83



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 84



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 85



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 86



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 87



Photographie n° 88

